

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 423

présenté par
M. Bazin et M. Viry

ARTICLE 4

À l'alinéa 49, après le mot :

« handicapées »

insérer les mots :

« , de leurs familles ou des aidants » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à intégrer des associations représentatives des personnes handicapées, de leurs familles ou des aidants à la gouvernante de France Travail.

Alors que le SPE se voit confier davantage de missions concernant les travailleurs handicapés, il semble utile que le champ du handicap soit présent dans les différents comités de pilotage et de suivi de France Travail.